

L'énergie citoyenne, remède à l'impuissance



Entretien avec

Arno Foulon

Animateur national du mouvement Energie Partagée

Les projets citoyens d'énergie renouvelable permettent aux habitants et aux élus de garder la maîtrise des aménagements et de trouver un sens collectif à la transition. Le réseau Énergie Partagée, animateur de ce mouvement en France, en dresse le bilan.

Que pèsent les énergies renouvelables citoyennes en France ?

Le solaire et l'éolien actuellement en fonctionnement représentent moins de 1 % des capacités installées, sur ces filières, en France. C'est plus marginal encore pour la chaleur renouvelable.

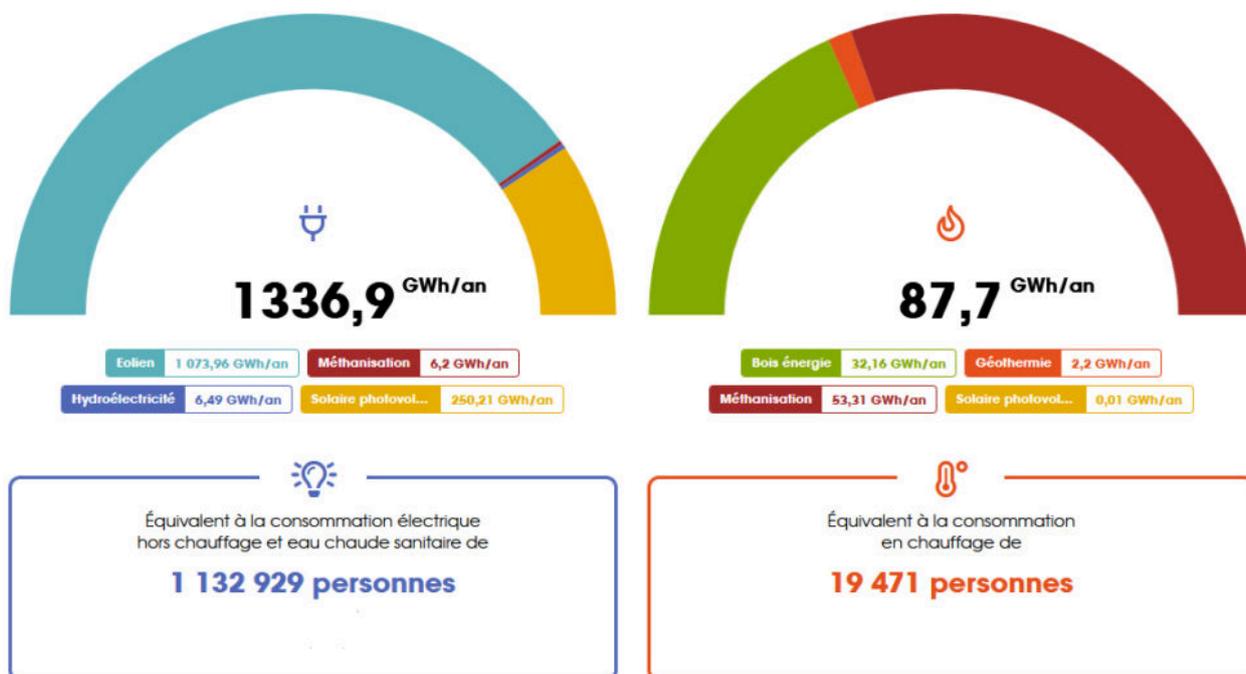
Notre réseau totalise aujourd'hui 337 projets^[1], cela ne couvre pas le pays mais il est intéressant de constater qu'ils mobilisent déjà plus de 800 collectivités ^[2] et près de 40 000 citoyens actionnaires, des gens qui ont décidé d'investir une partie de leur épargne dans un projet d'énergie renouvelable près de chez eux.

Si les énergies renouvelables citoyennes (ERC) apparaissent, statistiquement, comme une goutte d'eau dans la transition énergétique, ces projets y apportent une qualité dont les pouvoirs publics ne veulent pas se priver^[3]. Ils y voient l'intérêt d'une vitrine pour montrer que des populations ont envie des énergies renouvelables ; et ils veulent affirmer aux opérateurs privés qu'il est possible de réaliser des projets industriels en associant le territoire autrement que dans des concertations rachitiques.

Production

Électricité 93,8%

Chaleur 6,2%



Les chiffres-clés sont actualisés sur le site <https://energie-partagee.org/>

Que nous révèle la géographie des énergies renouvelables citoyennes ?

La carte des projets nous dit, d'abord, que l'énergie solaire photovoltaïque est de loin la filière la plus importante en nombre de sites équipés, parce que le photovoltaïque en toiture est simple à porter pour des citoyens motivés, avec de faibles niveaux d'investissement et une moindre complexité administrative. On a des projets partout, du Nord au Sud, même si les modèles économiques sont plus difficiles au Nord du fait du plus faible ensoleillement. Cette carte va beaucoup évoluer. Par exemple, on s'attend à un développement du photovoltaïque au sol, et peut-être de l'agri-voltaïsme, qui permettra d'installer des capacités plus élevées qu'en toiture : des petits parcs au sol peuvent contribuer, assez vite, à une autonomie électrique de petits villages, en prenant une faible empreinte au sol. Dans une démarche d'évitement des impacts

environnementaux, on recherche en priorité des zones anthropisées (transformées par l'activité humaine) avec un jour, pourquoi pas, un parc au sol dans chaque commune.

Sur l'hydroélectrique, il y a moins d'opportunités d'investissement local, c'est une filière saturée par les acteurs nationaux et des réglementations très dures.

Dans la chaleur renouvelable, en particulier celle issue du bois, il existe un fort potentiel de développement car nos projets viennent répondre au besoin des territoires ruraux qui ne trouvent personne pour leur amener des chaudières et réseaux de chaleur, leurs besoins étant trop petits et pas assez rentables pour les acteurs du marché, alors que la filière bois est à proximité.

La méthanisation (production de biogaz) est la filière la moins développée dans notre mouvement, car il faut des dynamiques de territoire très fortes, avec une bonne coopération entre le monde agricole, les citoyens et les collectivités pour porter les projets. D'autres filières de chaleur sont encore inexistantes telle que la géothermie, tandis que le solaire thermique démarre.



Les chiffres-clés sont actualisés sur le site <https://energie-partagee.org>

Et l'éolien ?

Les projets éoliens citoyens se développent plutôt dans l'Ouest : Bretagne, Pays de la Loire, un peu en Nouvelle-Aquitaine. Cela est dû à l'histoire de notre réseau, né dans le pays de Redon où l'on a eu la démonstration assez tôt, dès 2014, qu'il était possible pour des citoyens de porter un projet éolien avec leur collectivité. Depuis, les projets suivent un modèle de codéveloppement qui mobilise acteurs publics, citoyens et parfois opérateur privé. Il faut être nombreux autour de la table car il y a beaucoup d'intérêts locaux à confronter en terme d'aménagement et de vision du territoire. L'éolien est devenu une filière dynamique dans l'énergie citoyenne.

Les projets éoliens sont pourtant peu nombreux au regard de la multitude de projets photovoltaïques...

Parce qu'il y a une différence de un à 100 en termes d'investissement et de complexité. Il y a moins de projets qu'en photovoltaïque mais plus de capacités installées. Pour ce type de grand projet, on ne dit pas aux citoyens « faites vous-mêmes », on leur dit « entourez-vous d'acteurs qui ont les compétences, l'argent, et l'envie de faire avec vous ».

L'énergie citoyenne est-elle moins conflictuelle ?

Dans nos projets comme ailleurs, la conflictualité est bien plus forte dans l'éolien et dans la méthanisation que dans le photovoltaïque. Nous ne disons jamais que l'énergie citoyenne est une assurance contre les recours juridiques des opposants. En plus, nous savons que des projets peuvent être mal concertés, mal portés, y compris par des citoyens. En revanche, nous sommes convaincus que l'investissement de citoyens et de la collectivité, tôt dans le développement du projet, est une clé pour la bonne réception de l'infrastructure sur le territoire.

Le risque de contestation guette n'importe quel développeur. Soyons honnêtes, la forte conflictualité tient surtout à l'opposition idéologique systématique d'un ou deux collectifs nationaux anti-éolien, qui ne connaissent pas les projets et qui s'appuient sur les relais politico-économiques^[4] dont ils disposent localement. On ne prétend pas avoir de prise là-dessus. Néanmoins, des projets en réchappent. En 2023, le parc éolien d'Andilly-les-Marais, en Charentes-

Maritimes, a été autorisé en un temps record, sans un seul recours, dans un territoire où il n’y avait pas d’éolien.

Quelle place occupent les citoyens dans ces projets industriels ?

Nous utilisons le terme « citoyen » pour désigner un collectif d’acteurs engagés dans une démarche de transition et plaçant l’intérêt du territoire au cœur du projet. Qui représente le mieux les intérêts du territoire ? Ce ne sont pas les opérateurs privés. Et pas seulement les collectivités. Le collectif est donc issu d’un dosage, au cas par cas en fonction du contexte local mais toujours avec une part d’habitants dans l’investissement. Mais attention, il ne suffit pas que 100 ou 200 particuliers investissent dans un projet pour qu’ils soient des « citoyens » à nos yeux, encore faut-il que ces gens soient dans une démarche d’intérêt général. Dans le cas contraire, on n’est pas à l’abri que des personnes se regroupent uniquement dans la perspective d’un retour sur investissement de 12 % par an, tout en fermant à d’autres la possibilité de participer.

Le caractère citoyen s’attache d’abord à la démarche. C’est le moyen, aussi, de résoudre ce paradoxe, à savoir que l’essentiel des gisements d’énergie se trouve sur les territoires ruraux, tandis que la plus grande part des consommations d’énergie est en ville. Le projet doit penser la coopération inter-territoriale et mobiliser l’épargne des urbains et des ruraux vers des projets qui respectent les territoires ruraux. Une communauté de communes peut donc prendre le leadership d’un projet, partager la maîtrise de la gouvernance avec des habitants et avec Energie Partagée Investissement qui collecte de l’épargne au niveau national : cela entre dans notre définition d’un collectif citoyen.

Comment garantissez-vous l’intérêt d’un territoire ?

Nous avons créé un label, avec une quinzaine de critères à respecter. Concernant la gouvernance, les critères sont tous liés à l’actionnariat : aucun actionnaire ne peut avoir le monopole de la représentation du territoire. La pluralité des actionnaires fait vivre l’intérêt territorial, surtout face à un opérateur privé.

Qu'entendez-vous par « mobiliser » les habitants : les convaincre d'investir ?

Pas seulement. Les moyens de mobilisation doivent aussi être affectés à l'information, à la participation des habitants au développement du projet, à son suivi... Cela passe par de la montée en compétence des gens et des élus. On consacre une part de la valeur du projet à cela. La plupart de ces citoyens vont investir dans la société de projet et se vivront alors comme des actionnaires, des coopérateurs. Comme dans n'importe quel projet, ceux qui accèdent à sa gouvernance sont nécessairement actionnaires. La seule finalité, pour nous, c'est que les acteurs locaux maîtrisent le projet, qu'ils ne se fassent pas imposer des décisions par un actionnaire majoritaire privé.

Recherchez-vous un dialogue plus large entre ce premier cercle engagé et le reste de la population ? Autrement dit, les projets d'ERC visent-ils une participation citoyenne au sens démocratique ?

Le réseau est prescripteur sur la concertation en amont du projet, mais nous n'imposons pas de méthode précise. L'information et la transparence, très en amont, constituent le seul critère imposé par notre label, afin que les riverains et associations aient le temps nécessaire pour réagir.

L'intérêt de notre mouvement est de faire coopérer des gens, des habitants, des professionnels, des militants. Pour les uns, la finalité première est l'accélération de la transition énergétique ; pour d'autres, le sel de tout cela est le changement des modes de vie, l'impact social. Nous n'opposons pas les gens, nous les faisons travailler ensemble. Nous avons mené une première étude d'évaluation^[5], qui nous aide à donner plus de place à l'impact social, pour ne pas viser seulement l'impact énergétique.

Que constatez-vous dans cette évaluation ?

Nos collectifs mobilisent plutôt des hommes, âgés, de catégories socio-économiques aisées. L'inclusion des femmes, des jeunes, des gens éloignés de l'emploi n'est pas au rendez-vous, mais nous n'en avons pas fait encore une priorité, nous avons d'autres verrous à lever.

La plupart des gens qui s'impliquent sont déjà sensibilisés à la transition énergétique. Pour autant, les projets citoyens produisent des effets individuels et collectifs importants. C'est un remède à l'impuissance face à l'urgence climatique, un remède à l'éco-anxiété. Les gens nous disent aussi que cela donne du sens à des infrastructures, mais que cela permet surtout de trouver un sens collectif pour les acteurs d'un territoire. On voit naître de nouvelles coopérations entre citoyens et collectivités, beaucoup d'exemples illustrent cela.

Sur le plan individuel, la montée en compétence des citoyens peut conduire à des changements professionnels. Les gens se reconvertissent après avoir participé à un projet citoyen, parce qu'ils ont expérimenté un secteur, l'énergie, et se sont approprié les pratiques coopératives et de gouvernance partagée.

En changeant d'énergie, change-t-on les modes de vie ?

Depuis dix ans, l'objet social d'Énergie Partagée est la réappropriation locale, par les gens, de la transition énergétique. Qu'est-ce que cela veut dire ? Je le saisis plus clairement aujourd'hui : les citoyens savent ce qu'ils consomment, ils savent ce que cela signifie de produire les 3500 kWh d'électricité dont leur famille a besoin dans l'année. Ils savent travailler avec d'autres, discuter avec des industriels, coopérer avec des élus. Ce sont des leviers démocratiques et économiques.

Les enjeux de fond, les citoyens les questionnent aussi. S'il y a bien un endroit où le débat est vif sur l'électrification de notre société, c'est dans l'assemblée générale des actionnaires de toutes nos entreprises citoyennes. Les gens se demandent constamment s'ils ne sont pas la caution d'une société qui perd la boule et qui s'électrifie à marche forcée pour continuer à consommer comme avant. Ils développent un jugement critique. Se frotter à produire de l'énergie renouvelable ne permet pas de rester dans des postures idéologiques simplistes car vous devez faire de nombreux compromis pour répondre à des besoins essentiels.

Propos recueillis par Valérie Urman

POUR ALLER PLUS LOIN

NOTES DE BAS DE PAGE

[1] Chiffre de décembre 2023. Le réseau Énergie Partagée tient à jour des statistiques et une carte interactive des projets : <https://energie-partagee.org/decouvrir/energie-citoyenne/tous-les-projets/>

[2] Depuis 2016, par dérogation au code des collectivités, les collectivités locales peuvent investir directement dans les sociétés de projets sur leur territoire.

[3] « Les énergies renouvelables citoyennes, c'est la forme la plus aboutie d'association des citoyens aux politiques publiques puisqu'elles font naître et réussir des projets. L'acteur public n'est plus le seul pilote, les citoyens maîtrisent la gouvernance, ils ont le rôle d'impulsion, de leader dans le pilotage des projets » a déclaré Sylvain Wasserman, nouveau président de l'Ademe, à l'occasion des Assises nationales de l'énergie citoyenne, le 17 octobre 2023.

[4] La fédération France développement durable et Vent de Colère sont les deux principales organisations nationales assumant une position anti-éolien. Le quotidien Le Monde a consacré une enquête à cette « galaxie influente et pro-nucléaire » : https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/06/28/derriere-l-opposition-aux-eoliennes-une-galaxie-influente-et-pronucleaire_6132274_3244.html

[5] Énergie Partagée. L'énergie citoyenne, qu'est-ce que ça change ? 2023. Télécharger (pdf) : <https://energie-partagee.org/>



Arno Foulon

Economiste de formation, Arno Foulon a conduit des missions de concertation et de démocratie participative, se spécialisant dans la mise en débat de projets liés à l'énergie et au climat. Depuis 2014, il contribue au développement du mouvement

de l'énergie citoyenne en France au sein d'Energie Partagée : il anime la co-production d'expertises et le déploiement du label.